

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 02 avril 2026
Convocation du 27 mars 2026

Date d’Affichage : 03 avril 2026

Etaients présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDE, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Eric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Eric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, MM. Jean-Yves HÉDOU, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mmes Myriam HUAULT, Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER, David DUHAMEL.

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 31

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 2

Nbre d’excusé sans pouvoir : 0

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 33

Excusés avec pouvoir : Mmes Suzanne LE TUAL, Sabrina AUBÉRY

- Mme LE TUAL avait donné procuration à
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.) MODIFICATION DE LA COMPOSITION ET NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

Monsieur Florian COURRAEY donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1413-1 et suivants relatifs à la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

VU la délibération en date du 28 janvier 2009 portant création d’une Commission Consultative des Services Publics Locaux,

CONSIDÉRANT que les communes de plus de 10 000 habitants doivent instituer une Commission Consultative des Services Publics Locaux afin d’associer les usagers aux décisions relatives aux services publics locaux confiés à un tiers ;

CONSIDÉRANT que cette commission est composée du maire, président de droit (ou de son représentant), de trois membres titulaires élus au sein du conseil municipal, ainsi que de trois représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;

CONSIDÉRANT qu’il appartient au conseil municipal de désigner les membres appelés à siéger au sein de cette commission, tant parmi ses membres que parmi les représentants d’associations locales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer la représentativité au sein de la commission et dans l'objectif d'améliorer l'efficacité de ces travaux, il est proposé de modifier la composition de cette commission de la manière suivante : le Maire, président de droit (ou de son représentant), cinq membres titulaires élus au sein du conseil municipal, cinq membres suppléants élus, cinq représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;

Cette commission est consultée pour avis par le Conseil Municipal sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou tout projet de partenariat, avant que le Conseil Municipal ne se prononce sur le principe de la délégation ou du projet de partenariat et, le cas échéant, sur tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière ;

CONSIDÉRANT le renouvellement du conseil municipal à la suite des élections du 15 mars 2026, et la nécessité de procéder à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux.

CONSIDÉRANT que l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDÉRANT que les listes peuvent comprendre un nombre de candidats inférieur au nombre de sièges à pourvoir, et que les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation de chaque liste ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au candidat le plus âgé ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux :

Mode de scrutin :

Le conseil municipal décide de procéder au scrutin :

- Scrutin secret
- Scrutin public (si décision unanime préalable)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux, et invite au dépôt des listes, chacune comportant des candidats titulaires et, le cas échéant, des suppléants.

- Liste n° 1 :

Membres Titulaires :

- M. Sylvain LE SAUX
- M. Jean-Yves HÉDOU
- M. Éric LESUEUR
- M. Jean-Marc ORAIN
- Mme Charlie GOUDAL-MANOURY

Membres Suppléants :

- Mme Linda HOCDÉ
- Mme Dominique COUBRAY
- Mme Ghislaine FERCOQ
- Mme Marie-Jeanne DEMOL
- Mme Isabelle GERVAIS

.../...

- Liste n° 2 :
 - Membres Titulaires :
 - Tiphaine MOREL
 - Membres Suppléants :
 - Mme Myriam HUAULT
- Liste n° 3 :
 - Membre Titulaire :
 - M. DUHAMEL

Résultat de l'élection :

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral : 6,6

(Nombre de suffrages exprimés / Nombre de sièges à pourvoir)

Listes	Nombre de suffrages obtenus (a)	Nombre de suffrages / quotient	Nombre de sièges attribués au quotient (arrondi à l'entier inférieur) (b)	Reste (a – (b x quotient))	Attribution au plus fort reste	Total des sièges attribués
Liste n° 1 :	28	4,2	4	1,6	0	4
Liste n° 2 :	4	0,6	0	4,0	1	1
Liste n° 3 :	1	0,2	0	1,0	0	0

Proclamation des résultats :

Le Président : Monsieur Christophe DORÉ

1°) Membres titulaires

Sont proclamés élus membres titulaires de la commission consultative des services publics locaux :

- Liste n° 1 :
 - M. Sylvain LE SAUX
 - M. Jean-Yves HÉDOU
 - M. Éric LESUEUR
 - M. Jean-Marc ORAIN

.../...

- Liste n° 2 :
 - Mme Tiphaine MOREL

2°) Membres suppléants

Dans les mêmes conditions, sont proclamés élus membres suppléants de la commission consultative des services publics locaux :

- Liste n° 1 :
 - Mme Linda HOCDÉ
 - Mme Dominique COUBRAY
 - Mme Ghislaine FERCOQ
 - Mme Marie-Jeanne DEMOL

- Liste n° 2 :
 - Mme Myriam HUAULT

Le conseil municipal a :

- approuvé la modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux,
- constaté les résultats de l'élection,
- proclamé élus les membres titulaires et suppléants de la commission consultative des services publics locaux,
- approuvé la liste des représentants d'associations locales ci-après :
 - Monsieur le Président de l'Association Bolbécaise des Commerçants
 - Monsieur le Président de l'association des Restos du Cœur
 - Monsieur le Président de l'association de l'Amicale Aquariophile de Bolbec
 - Monsieur le Président de l'association la Banque Alimentaire
 - Monsieur le Président de l'association AGIRE

Le groupe de la minorité « Fiers de Bolbec » se prononce contre la liste de la majorité « Bolbec ensemble continuons ».

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ